



Au cours de sa séance du 30 mai 2016, le conseil communal a examiné et approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 2015.

A. Présentation du compte 2015.

1. Résultat budgétaire ordinaire (budget ordinaire).

Exercices	2012	2013	2014	2015
Résultat reporté	3.195.353,08	3.131.908,78	3.250.627,66	3.646.862,97
Résultat de l'exercice propre	872.437,46	920.909,19	918.660,91	506.167,45
Solde net des opérations de prélèvement	00,00	00,00	00,00	00,00
Solde des Opérations Exercices antérieurs	25.724,82	- 20.316,05	- 20.144,49	- 186.288,57
Prélèvements	-992.741,14	-900.000,00	- 600.000,00	- 802.853,54
Résultat global	3.100.774,22	3.132.501,92	3.549.144,08	3.163.888,31

Le résultat de l'exercice propre au compte 2015 présente un boni de **506.167,45€**, soit une différence négative de 412.493,46€ par rapport au résultat exceptionnel de l'année 2014.

A vente de bois équivalente et en l'absence de retard dans l'enrôlement du SPF Finances, ce serait le meilleur résultat de la législature.

En effet, cette diminution significative par rapport à l'année dernière s'explique essentiellement par les raisons suivantes :

- 1) Diminution substantielle du produit des ventes de bois : - 351.633€
- 2) Erosion des taux des intérêts de placement : - 12.819,56€
- 3) Impact négatif des politiques menées au niveau de l'état fédéral ou des retards d'enrôlement constatés au niveau du SPF finances :
 - Au niveau de l'IPP : - 150.395,39€
 - Au niveau des dividendes en provenant des intercommunales assujetties à l'impôt des sociétés : - 21.304,85€
 - Augmentation des charges de pension du personnel nommé : ± 16.054,58€
 - Suppression de la compensation du Fédéral pour les travailleurs frontaliers luxembourgeois : - 6946,95€ de recettes.

4) Augmentation de notre intervention en faveur du CPAS dans le cadre de la reprise des activités de l'ancienne « Aubaine » (prise en charge d'un mi-temps) : + 17.000€

Le résultat global s'établit quant à lui à 3.163.888,31€, soit 385.255,77€ de moins qu'en 2014.

Au cours de l'année 2015, 802.853,54€ ont été prélevés de l'ordinaire pour financer les projets menés à l'extraordinaire, soit une augmentation de 202.853,54€ par rapport l'année dernière.

Comme vous pouvez le constater, la commune en 2015, compte tenu d'importants chantiers en cours, a investi à l'extraordinaire 158% de son excédent dégagé à l'ordinaire à l'exercice propre.

Toutefois cette donnée doit être relativisée compte tenu des retards d'enrôlement constatés au niveau de l'IPP qui devraient être régularisés dans le cadre du compte 2016.

2. Etat et rendement de la trésorerie communale.

Etat de la Trésorerie au 31/12	2012	2013	2014	2015
Trésorerie courante	3.528.697,94	3.180.019,04	4.136.715,96	4.461.263,92
Trésorerie des emprunts	55.442,18	0,00	0,00	12.478,89
Crédit de trésorerie à court terme	0,00	0,00	0,00	00,00
Total	3.584.140,12	3.180.019,04	4.136.715,96	4.473.742,81

La trésorerie s'établit au 31/12/2015 à un montant historique de 4.473.742,81€, soit à titre de comparaison, 337.026,85€ de plus qu'au 31/12/2014.

3. Commentaires sur le compte budgétaire ordinaire.

a. Comparaison des recettes : Années 2014 et 2015

Par rapport au compte 2014, on recense de manière globale des recettes en moins de l'ordre de 379.782,11€.

L'examen de la synthèse analytique permet de déterminer les raisons qui expliquent pour l'essentiel cette diminution de recettes :

- * Diminution sensible du produit de la vente de bois : - 351.633€
- * Diminution de l'IPP suite aux retards d'enrôlement constatés au niveau du SPFinances : - 150.395,39€

- * Erosion des intérêts créditeurs sur les comptes de placement : - 12.819,56€
- * Diminution des dividendes en provenance des intercommunales suite à l'assujettissement à l'impôt des sociétés : - 21.304,85€

Ces diminutions conséquentes sont partiellement atténuées par des augmentations de recettes constatées aux postes suivants :

- * Augmentation linéaire de la dotation en provenance du Fonds des Communes (+ 8.781,42€)
- * Constatation en recettes des réductions de cotisations patronales (+ 71.247€)
- * Augmentation importante, en dépit d'un taux inchangé depuis 2001, du produit des additionnels au précompte immobilier (+ 72.649,90€).

b. Comparaison des dépenses : Années 2014 et 2015

Par rapport au compte 2014, on enregistre des dépenses en plus de l'ordre de 32.711,30€ (soit une augmentation limitée de 0,85%).

Dépenses de transfert (ce sont principalement les subsides pour le CPAS, la zone de police, la Zone de Secours Luxembourg et les fabriques d'église. Le reste est réparti entre les dépenses légales obligatoires et des subsides de fonctionnement octroyés par la commune.)

Par rapport à l'année 2014, les dépenses de transfert sont en augmentation de 22.396,71€, soit un accroissement de l'ordre de 2,50%.

Cette augmentation concerne pour l'essentiel :

- * Intervention au CPAS (+ 17.000€ : contribution à l'engagement d'un mi-temps supplémentaire suite à la reprise des activités de l'aubaine).
- * Intervention en faveur de la zone de police (+ 2079,39€)
- * Intervention en faveur des fabriques d'église (+ 3.019,50€)

Cette augmentation au niveau des dépenses de transfert est atténuée par une diminution recensée au niveau des dépenses de dette et des dépenses de fonctionnement.

- * Dépenses de dette (ce sont les charges financières des emprunts, contractés pour le financement des dépenses d'investissement ainsi que, le cas échéant, des emprunts de trésorerie).

Par rapport à l'année 2014, les dépenses de dette sont en diminution (- 4002,59€) laquelle s'explique par le fait que depuis 2014, on ne voit plus apparaître dans les comptes que les charges d'emprunt financées intégralement par le SPW pour les travaux de transformation des bâtiments de l'ancienne gendarmerie en logements (SAR) dans le cadre de l'opération SOWAFINAL.

En effet, depuis 2014, aucune charge d'emprunts n'est désormais imputée à la commune.

* Dépenses de fonctionnement (ces crédits servent à l'achat de fournitures administratives et techniques, les frais d'eau, de gaz, d'électricité, la téléphonie, l'informatique,...)

Par rapport à l'année 2014, les dépenses de fonctionnement sont de manière globale en diminution de 94.334,50€, soit une diminution considérable de 7,60%.

B. Examen et approbation de la modification budgétaire ordinaire n°1 – Exercice 2016.

1. Budget ordinaire tel qu'approuvé par l'autorité de tutelle.

Exercice Propre		Exercice Global
Recettes	4.681.138,54€	7.336.869,87€
Dépenses	4.504.667,10€	5.209.119,65€
Résultat Boni	176.471,44€	2.127.750,22€

2. Budget ordinaire après la modification budgétaire du 29 juin 2016

Exercice Propre		Exercice Global
Recettes	4.704.462,69€	7.880.373,33€
Dépenses	4.514.747,38€	5.630.207,33€
Résultat Boni	189.715,31€	2.250.166,00€

De manière générale, on recense une augmentation du résultat boni à l'exercice propre lequel s'établit désormais à 189.715,31€, soit 13.243,87€ de plus que lors de l'approbation du budget 2016 par l'autorité de tutelle.

Par ailleurs, au niveau de l'exercice global, on constate également un accroissement du résultat boni dans la mesure où ce dernier s'établit à 2.250.166,00€, soit 122.415,78€ de plus que lors de l'approbation du budget.

Commentaire explicatif sur les modifications affectant le budget ordinaire :

Au niveau des recettes :

A l'exercice propre, on enregistre des recettes supplémentaires pour un montant total de 23.324,15€ ventilées comme suit :

+ 351,21€ de notes de crédits et ristournes du service ordinaire.

+ 21.557,14€ (redevances de voiries revenant aux communes en application de l'article 20 du décret du 12 avril 2001 étaient jusqu'à présent perçues par SOFILUX pour le compte des communes et incluses dans le résultat de l'intercommunale. Dorénavant, elles ne seront plus comptabilisées dans le résultat de l'intercommunale mais reprises en compte de dette vis-à-vis des communes et donc reversées intégralement aux communes suivant la répartition communiquée par la Région wallonne.

+ 1.270,80€ d'intervention des parents dans les frais de garderies scolaires.

+ 20€ de location d'une salle communale.

+ 125€ de droits d'entrée relatifs au programme « je cours pour ma forme ».

Aux exercices antérieurs, on enregistre des recettes supplémentaires pour un montant de 520.179,31€

Suite à l'approbation du compte 2015 par le conseil communal, le résultat budgétaire du compte 2015, recensant une augmentation de 508.156,98€, doit être intégré dans le budget 2016 par voie de la présente modification budgétaire.

Pour le surplus, on enregistre un reliquat de subvention en provenance de l'ONE (+ 1442,64€) pour la contribution aux frais de fonctionnement de l'accueil extra-scolaire pour l'année 2015 et 2 régularisations pour la collecte des déchets en 2013 et 2015 en provenance de l'AIVE (+10.579,69€).

Au niveau des dépenses :

A l'exercice propre, on recense des dépenses en moins pour un montant global de 10.080,28€ (compensation entre dépenses en plus et dépenses en moins) ventilées comme suit :

Parmi les dépenses en plus, on enregistre les mouvements suivants :

+ 629,69€ de pécules de vacances pour les mandataires et les enseignants.

+ 3000€ de frais de gestion et de fonctionnement de l'informatique sur base de la balance budgétaire actualisée.

+ 2000€ en frais d'organisation des examens de recrutement (frais liés au recrutement d'un nouveau

chef des travaux et d'un ouvrier polyvalent D1 pour le service des travaux).

+ 739,39€ en assurances diverses.

+ 1000€ en frais de réception (accueil et logement de Monsieur Chéoux en provenance de France qui a légué ses peintures et œuvres d'art diverses à la commune).

+ 1000€ en vue de contribuer à l'édition d'un livre sur l'abbé Désirant rédigé par Monsieur Petit de Gênes.

+ 1000€ en frais de vente et de locations

+ 3000€ en achat de combustibles pour le chauffage des bâtiments privés (chauffage de l'espace Schérès).

+ 3000€ en frais de formation professionnelle du service voirie (frais des examens relatifs au permis camion de manière à ce que tous les ouvriers concernés soient en ordre au niveau de la réglementation).

+ 5000€ en travaux de reboisement forestiers (reboisement d'une parcelle supplémentaire sur le triage de Jean-Philippe Sebille).

+ 5000€ de fournitures de matériel et de mobilier (acquisition d'une photocopieuse couleur pour les besoins de la section maternelle + fournitures de stores dans la classe de Monsieur Bastagne)

+ 1500€ en électricité pour les bâtiments de l'enseignement primaire (sur base du résultat du compte 2015).

+ 5000€ en frais de fonctionnement des bâtiments culturels sur base de la balance budgétaire actualisée.

+ 1000€ en fourniture d'eau pour les salles culturelles (fourniture d'eau Espace Schérès).

+ 1000€ de subsides pour les associations sportives (subside exceptionnel alloué pour la course enduro organisé par Laurent Georges).

+ 700€ en subside de fonctionnement pour la fabrique d'église de Beffe (suite à la modification budgétaire liée la prise en charge du traitement de l'organiste).

+ 2000€ pour l'achat de cercueils pour les indigents (sur base de la balance budgétaire actualisée).

+ 2000€ de frais de raccordements aux égouts (réparation d'arrivées d'égout le long de la RN 833 à Rendeux-Haut).

+ 3000€ de frais d'entretien des logements sociaux (frais liés à certains travaux réalisés par les ouvriers communaux dans les 2 logements rénovés à l'ancienne gendarmerie).

+ 4000€ en électricité pour les bâtiments des logements sociaux (frais électriques au niveau des 2 logements à l'ancienne gendarmerie à Rendeux).

+ 500€ en fournitures administratives pour le service urbanisme sur base de la balance budgétaire actualisée.

Ces dépenses supplémentaires sont compensées par des diminutions de dépenses actées au niveau des articles suivants :

- 10.891,29€ de primes d'assurance sur base des décomptes de primes communiqués par les assureurs AXA et BELFIUS.

- 13.651,26 en pécules de vacances sur base des montants définitivement octroyés en 2016 au personnel et mandataires communaux.

- 5000€ en frais de réalisation d'un spot publicitaire en l'absence d'information en provenance de TV LUX.

- 91,45€ d'intervention dans les primes syndicales sur base du montant définitif communiqué pour l'année 2016.

- 41,86€ de subsides à la protection des animaux sur base du montant définitif communiqué.

- 36,89€ de contribution au contrat de rivière.

- 389,70€ de cotisation à IDELUX sur base du montant définitif communiqué pour l'année 2016.

- 181,60€ de frais de fonctionnement de la bibliothèque.

- 5000€ de prestations de tiers pour l'entretien des bâtiments culturels (sur base de la balance budgétaire actualisée).

- 139,50€ de cotisation à l' AIS sur base du montant définitif communiqué pour l'année 2016

- 265,25€ de cotisation à la maison de l'urbanisme sur base du montant définitif communiqué pour l'année 2016.

Aux exercices antérieurs, on enregistre des dépenses supplémentaires pour un montant global de 36.007,40€ réparties comme suit :

+ 29.046,68€ de contribution dans les frais de fonctionnement des services incendie (régularisation 2014).

+ 3.040,72€ pour des régularisations en matière de traitement de personnel.

+ 3920€ en jetons de présence des mandataires communaux.

C. Examen et approbation de la modification budgétaire extraordinaire n°1 – Exercice 2016.

1. Budget extraordinaire tel qu'approuvé par l'autorité de tutelle.

Recettes	2.881.775,00€
Dépenses	2.881.775,00€
Résultat boni	0,00€

2. Budget extraordinaire après modification budgétaire du 29 juin 2016

Recettes	3.581.845,72€
Dépenses	3.581.845,72€
Résultat	0,00€

Commentaire explicatif sur les modifications affectant le budget extraordinaire

Au niveau des recettes

A l'exercice propre, on enregistre des recettes en plus pour un montant de 41.473,00€ ventilées comme suit :

+ 25.000€ de subsides attendus de la Province de Luxembourg dans le cadre du FIC (Fonds d'impulsion) pour les travaux d'aménagement du parking de la maison communale.

+ 13.973€ suite à la vente du terrain à Rendeux-Bas en face de la friterie « l'Imprévu ».

+ 2.500€ suite à la vente de l'ancien véhicule des forestiers.

Par ailleurs, 611.368,17€ seront prélevés du fonds de réserve extraordinaire en vue de financer les investissements extraordinaires réalisés intégralement sur fonds propres et la partie non subsidiée de certains investissements.

Aux exercices antérieurs, on enregistre des recettes supplémentaires pour un montant global de 47.229,55€ ventilées comme suit :

+ 197.229,55€ de subsides attendus de la Fédération Wallonie Bruxelles dans le cadre des travaux de réfection des sanitaires de l'école communale.

150.000€ de subsides attendus du SPW (UREBA exceptionnel) pour les travaux d'isolation à l'école communale.

Au niveau des dépenses :

A l'exercice propre, on enregistre des dépenses supplémentaires pour un montant global (compensation entre dépenses en plus et dépenses en moins) de 348.800€ réparties comme suit :

Parmi les dépenses en plus, on enregistre les mouvements suivants :

+ 40.000€ pour les travaux d'aménagement du parking de la maison communale (sur base de l'estimation de l'auteur de projet).

+ 100.000€ pour les travaux de réfection de la voirie du Vieux Moulin à Marcourt (dernier projet du FRIC)

+ 25.000€ pour les travaux de consolidation des berges de l'Ourthe à Marcourt.

+ 10.000€ pour l'acquisition d'un véhicule d'occasion pour le service forestier.

+ 10.000€ pour les travaux de rénovation du carrelage de l'école communale (par sécurité).

+ 5000€ pour les travaux de reconstruction de la chapelle à Rendeux-Bas.

+ 5000€ pour les travaux de rénovation de l'électricité à l'église de Chéoux afin de faire face à d'éventuels avenants.

Par ailleurs, 213.702,55€ seront prélevés de l'extraordinaire vers le fonds de réserve extraordinaire, de manière à réalimenter la réserve suite à la vente de l'ancien véhicule des forestiers, de la vente du terrain à Rendeux-Bas, et de l'octroi du subside pour les travaux de réfection des sanitaires de l'école communale.

Aux exercices antérieurs, on recense des dépenses supplémentaires pour un montant global de 261.368,17€.

Suite à l'approbation du compte 2015 par le conseil communal, le résultat budgétaire extraordinaire du compte 2015 doit être intégré dans le budget 2014 par voie de la présente modification budgétaire (mali de 194.368,17€ qui s'explique par des dépenses d'investissement réalisées alors que les subsides y afférents n'ont pas encore fait l'objet de droits constatés dans la comptabilité budgétaire et qui sont prévus en recettes extraordinaires aux exercices antérieurs de la présente modification budgétaire).

Par ailleurs, on retrouve aux exercices antérieurs :

- 15.000€ supplémentaires pour les travaux de réfection des murs du cimetière de Marcourt (avenants + réfection des marches en pierre bleue).
- 32.000€ supplémentaires pour les travaux d'aménagement de 2 logements dans l'ancienne gendarmerie (avenants + travaux de peinture).
- 100.000€ supplémentaires pour les travaux d'isolation à l'école communale (soit un total de 680.000€ honoraires compris).

- 80.000€ pour les travaux de réfection de la voirie Rue Pays de Liège sur base du dossier d'adjudication des travaux.

En définitive, la situation financière de la commune de Rendeux peut être résumée comme suit :

- Réserves cumulées au niveau du budget ordinaire : 2.250.166,00€
- Fonds de réserve extraordinaire après modification budgétaire : 19.133,69€

- Fonds de réserve des investissements communaux (FRIC) : 0€
- Fonds de réserve ordinaire : 3.197,83€
- Provision pour risques et charges : 2.800€

Total global : 2.275.297,52€

Cédric ROLLAND